

RAPPORT PROVISOIRE D'EXECUTION DU BUDGET GENERAL **DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2011**

A fin décembre 2011, l'exécution du budget général de l'Etat se présente provisoirement comme suit :

- un montant total de recettes (Tableau 1) de 316,5 milliards de FCFA pour une prévision budgétaire au titre du collectif de 309,4 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 102,3% par rapport au collectif budgétaire. Comparées à l'année 2010, les recettes du budget 2011 ont augmenté de 6,6%,
- des dépenses courantes et prêts nets (Tableau 2) qui se sont élevés à 276,6 milliards de FCFA pour 274,2 milliards de FCFA prévu au titre du collectif budgétaire, soit un taux d'exécution de 100,9%,
- des dépenses d'investissements qui sont exécutées à 144,2 milliards de FCFA pour 226,2 milliards de FCFA prévu par le collectif. Le taux d'exécution s'établit à 63,8%,
- des réductions nettes sur stock antérieur du Trésor d'un montant de 2,4 milliards de FCFA pour une prévision de réduction globale de 12,6 milliards de FCFA au budget. Aucun arriéré intérieur n'a été accumulé,
- des impayés extérieurs sont nuls au titre des intérêts et du principal,
- un financement intérieur net de -5,5 milliards de FCFA qui comprend essentiellement l'émission d'emprunt obligataire d'un montant de 47,0 milliards de FCFA et les remboursements au titre des émissions d'emprunts obligataires passés,
- un financement extérieur net de 100,5 milliards de FCFA pour une prévision budgétaire de 171,5 milliards de FCFA au titre du collectif budgétaire de 2011.

A Recettes de l'Etat (TABLEAU 1)

Au 31 décembre 2011, les recettes totales de l'Etat se chiffrent à 316,5 milliards de FCFA pour une prévision de 309,4 milliards de FCFA au titre du collectif budgétaire, soit un taux de réalisation de 102,3%. Ces recettes se décomposent en recettes budgétaires et non budgétaires qui se présentent comme suit :

A-1 Recettes du Budget Général

Il s'agit des recettes fiscales budgétaires et des recettes non fiscales budgétaires. Elles se chiffrent à 315,5 milliards de FCFA pour 309,4 milliards de FCFA prévu au titre du collectif budgétaire, soit un taux de recouvrement de 102,0% par rapport au collectif budgétaire. On note une augmentation de 6,3% par rapport aux recettes budgétaires de 2010.

A-1.1 Recettes fiscales budgétaires

Les recettes fiscales budgétaires s'élèvent à 291,4 milliards de F CFA pour une prévision annuelle du collectif budgétaire de 275,4 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 105,8% et une augmentation de 18,1% par rapport au niveau atteint en 2010. Ces recettes comprennent les impôts directs et indirects liquidés par l'administration des impôts, ainsi que des contributions indirectes liquidées par l'administration des douanes.

✓ **Les Impôts directs et indirects liquidés par l'administration des impôts**

Au 31 décembre 2011, les recouvrements fiscaux de la Direction Générale des Impôts (DGI) ont atteint 128,5 milliards de FCFA (59,6 milliards de FCFA pour les impôts directs et 68,9 milliards de FCFA pour les impôts indirects) pour 125,1 milliards de FCFA prévu au titre du collectif budgétaire, soit un taux d'exécution de 102,7%. Par rapport aux réalisations de 2010, on note une augmentation des recouvrements de la DGI de 13,2%.

En 2011, les performances de la DGI s'expliquent par :

- la politique des grands travaux lancés par le gouvernement qui a eu certainement une incidence sur les postes de recettes TVA-TAF, IS, DE, TP ;
- les efforts de recouvrements de la DGI à travers les relances régulières qui ont eu des effets positifs aussi bien sur les recouvrements de l'exercice en cours que sur ceux des exercices antérieurs ;
- les mesures administratives prises par la DGI en vue de l'élargissement de l'assiette de l'impôt à travers les enquêtes, les recoupements et les sensibilisations ;
- les mesures administratives prises par la DGI notamment en matière de contrôle ponctuel ;
- la prise en charge de la dépense fiscale TVA par l'Etat sur les marchés financés sur fond extérieur avec la reprise de la coopération qui ont permis d'augmenter également ces recettes ;
- les mesures législatives prises par la DGI notamment les exonérations concernant les reventes en état effectuées par le commerce de détail lorsque le chiffre d'affaires n'excède pas 30 millions. Ce qui a favorisé la maîtrise des déductions fiscales en matière de TVA ;
- la gestion des entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 30 et 100 millions de FCFA par une structure plus organisée (DPME) permettant un meilleur suivi du recouvrement de la TVA.

✓ **Les Contributions indirectes liquidées par l'administration des Douanes**

Les contributions indirectes liquidées par l'Administration des Douanes au 31 décembre 2011 se chiffrent à 162,9 milliards de FCFA pour 150,4 milliards de FCFA prévu par le collectif budgétaire, soit un taux de réalisation de 108,4%. Par rapport à 2010, on note une augmentation de 22,3%.

En 2011, les performances de la Direction Générale de la Douane (DGD) s'expliquent par :

- une meilleure maîtrise de la valeur imposable par la présentation systématique des attestations de vérification et l'informatisation du système d'évaluation des véhicules usagés ;
- l'intensification de la lutte contre la fraude, le trafic de drogues et le blanchiment d'argent ;
- le renforcement de la sécurité des opérations douanières par l'installation d'un nouveau scanner au Port Autonome de Lomé ;
- l'amélioration du cadre de travail, la réception et l'installation du personnel dans de nouveaux immeubles ;
- La formation multidimensionnelle et le recyclage des agents des douanes ;

- le renforcement du partenariat avec le secteur privé par la mise sur pied de comités paritaires avec la douane ;
- la lutte contre la corruption à travers l'adoption d'un code d'éthique et de bonne conduite des fonctionnaires des douanes par arrêté N°173/MEF/SG/DGD du 09 juillet 2010 et la mise en place d'un Conseil de Discipline de l'Administration des Douanes par Arrêté N°172/MEF/SG/DGD du 09 juillet 2010.

A-1.2 Recettes non fiscales budgétaires

Elles se composent essentiellement des produits des participations financières, des recettes des services, des revenus du domaine et de la redevance pour téléphonie mobile.

Au 31 décembre 2011, les recettes non fiscales budgétaires s'élèvent à 24,1 milliards de FCFA pour 34,0 milliards de FCFA prévu au titre du collectif budgétaire, soit un taux de réalisation de 71,0%. Par rapport à l'année 2010, on note une baisse de 51,8%. Cette contre performance s'explique essentiellement par la non réalisation de la redevance pour téléphonie mobile au titre de l'octroi de la troisième licence prévue initialement pour 24 milliards de FCFA.

A-2 Recettes non budgétaires

Au 31 décembre 2011, les recettes non budgétaires composées essentiellement des recettes des comptes spéciaux ont atteint 1,0 milliard de FCFA.

B Dépenses courantes et prêts nets de l'Etat (Tableau 2)

Les dépenses courantes et prêts nets s'élèvent à 276,6 milliards de FCFA pour 274,2 milliards de FCFA prévu au titre du collectif budgétaire, soit un taux d'exécution de 100,9%. Par rapport à l'année 2010, on note une augmentation de 19,8%.

Elles sont constituées essentiellement des dépenses courantes budgétaires et des dépenses courantes non budgétaires.

B-1 Dépenses courantes budgétaires

Les dépenses courantes budgétaires ont connu un niveau d'exécution de 275,2 milliards de FCFA pour une prévision au titre du collectif budgétaire de 274,2 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 100,4%.

Elles comprennent :

- **les dépenses de personnel** exécutées à 104,7 milliards de FCFA pour une prévision de 102,9 milliards de FCFA au titre du collectif budgétaire, soit un taux d'exécution de 101,7%. Par rapport à l'année 2010, on note une augmentation de 26,7%.
- **les autres dépenses courantes** exécutées à 158,9 milliards de FCFA pour une prévision de 157,9 milliards de FCFA au titre du collectif budgétaire, soit un taux d'exécution de 100,6%. On note une augmentation de 19,4% par rapport au niveau atteint en 2010.
- **les intérêts dus au titre de la dette publique** d'un montant de 11,6 milliards de FCFA pour une prévision de 13,3 milliards de FCFA pour le collectif budgétaire, soit un taux d'exécution de 87,2%.

Ces intérêts se répartissent comme suit :

- ✓ 9,6 milliards de FCFA dû au titre de la dette intérieure ;
- ✓ 2,0 milliards de FCFA dû au titre de la dette extérieure.

B-2 Dépenses courantes non budgétaires

Les dépenses courantes non budgétaires sont constituées essentiellement des dépenses des comptes spéciaux dont le montant se chiffre à 1,0 milliards de FCFA.

C Dépenses d'investissement (TABLEAU 3)

Au 31 décembre 2011, les dépenses ordonnancées au titre des investissements se chiffrent à 144,2 milliards de FCFA pour 226,2 milliards de FCFA prévu au titre du collectif budgétaire, soit un taux d'exécution de 63,8%.

On note une augmentation de 16,7% par rapport aux dépenses d'investissements de 2010.

C-1 Dépenses d'investissement sur financement Externe

Les dépenses d'investissement financées sur ressources externes, se chiffrent à 76,1 milliards de FCFA pour une prévision de 146,3 milliards de FCFA au titre du collectif budgétaire, soit un taux d'exécution de 52,0%. Il s'agit des dépenses effectuées sur emprunts (emprunts liés aux projets) s'élevant à 20,3 milliards de FCFA et les dépenses d'investissement effectuées sur dons (dons liés aux projets) d'un montant de 55,8 milliards de FCFA, pour des prévisions annuelles respectives de 79,6 et 66,7 milliards de FCFA au titre du collectif budgétaire, soit des taux d'exécution respectifs de 25,5 % et 83,7%.

C-2 Dépenses d'investissement sur financement Interne (BIE/BG)

Au 31 décembre 2011, le montant total des dépenses d'investissement financées sur ressources internes se chiffre à 68,2 milliards de FCFA pour un montant prévu au collectif budgétaire de 79,8 milliards de FCFA soit un taux d'exécution de 85,5%.

D Dépenses par secteur de pauvreté

Il s'agit des dépenses effectuées au profit de la santé, de la protection sociale et des diverses catégories d'enseignement.

La situation d'exécution des dépenses par secteurs de pauvreté se présente comme suit :

- **dépenses de personnel** : prévues au titre du budget pour 56,9 milliards de FCFA, ces dépenses ont connu un niveau d'exécution de 63,8 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 112,0%.
- **dépenses de fonctionnement** : le montant total des dépenses de fonctionnement ordonnancées s'élève à 9,4 milliards de FCFA pour un montant annuel de 10,5 milliards de FCFA prévu au titre du budget 2011, soit un taux d'exécution de 90,0% ;
- **dépenses de transfert** : le montant total des dépenses de transfert ordonnancées se chiffre à 31,9 milliards de FCFA pour un montant annuel de 31,8 milliards de FCFA prévu au titre du budget, soit un taux d'exécution de 100% ;

- **dépenses d'investissements sur ressources propres** : le montant total des dépenses d'investissements ordonnancées se chiffre à 11,9 milliards de FCFA pour un montant annuel de 53,9 milliards de FCFA prévu au titre du budget, soit un taux d'exécution de 22%.

E Opérations Financières consolidées de l'Etat **(TABLEAU 4)**

Le montant total des recettes hors dons diminué des dépenses totales et prêts nets (y compris les dépenses d'investissements) hors dépenses courantes et d'investissement financées sur ressources externes et hors intérêts dus sur la dette publique donne un solde budgétaire primaire intérieur déficitaire de 16,3 milliards de FCFA pour une prévision annuelle déficitaire de 31,1 milliards de FCFA pour le budget. Ce déficit s'explique essentiellement par la faible réalisation des recettes non fiscales associée au léger dépassement de l'exécution des dépenses en général. En effet, les dépenses publiques intérieures n'ont pas connu la même maîtrise que par le passé.

Le solde global hors dons sur la base des ordonnancements est déficitaire de 104,3 milliards de FCFA.

L'ajustement base caisse fait ressortir des réductions nettes sur stock antérieur d'un montant de 2,5 milliards de FCFA. Les réductions brutes du Trésor au titre du stock antérieur s'élèvent à 20,0 milliards de FCFA et correspondent essentiellement à des paiements effectués en 2011 pendant la période complémentaire pour des dépenses prévues au budget 2010, ordonnancées et exécutées en 2010. Ces réductions se décomposent essentiellement comme suit : 6,5 milliards de FCFA au titre de l'apurement de la dette intérieure ; 16,6 milliards de FCFA au titre des paiements de la période complémentaire de la gestion 2010.

L'accumulation brute dont le montant se chiffre 24,6 milliards de FCFA correspond à des fonds en route, inscrits pour 24,6 milliards de FCFA en financement intérieur non bancaire (restes à payer). Ces restes à payer de 24,6 milliards de FCFA ont été réglés pendant la période complémentaire de 2011.

Le solde global base encaissements /décaissements se chiffre à -106,8 milliards de FCFA. Ce qui correspond à un financement positif de 106,8 milliards de FCFA décomposé principalement comme suit :

- Un financement intérieur bancaire d'un montant de -21,0 milliards de F CFA pour une prévision annuelle de -4,7 milliards de FCFA. Ce financement bancaire est composé essentiellement d'un tirage auprès du FMI au titre du programme FEC, de 17,3 milliards de FCFA, d'une diminution nette des dépôts à la BCEAO de 1,8 milliards de FCFA, d'un remboursement des avances statutaires de 1,0 milliards de FCFA, d'un remboursement des avances accordées par les banques commerciales de 4,3 milliards de FCFA et d'une augmentation nette des dépôts dans les banques commerciales de 36,7 milliards de FCFA.

Un engagement vis-à-vis du système non bancaire (financement intérieur non bancaire) dont le montant s'élève à 15,5 milliards de FCFA. Il s'agit essentiellement de l'Emprunt obligataire de 47 milliards de FCFA émis en mars 2011, de l'amortissement au titre des emprunts obligataires de 2006, 2007 et CEB 2010 (-15,5 milliards de FCFA), du remboursement au titre de la cession de la créance BTCL à Ecobank (-3,7 milliards de FCFA), du remboursement au titre de la titrisation des créances compromises de banques (-12,4 milliards de FCFA), des opérations sur les comptes de dépôts des correspondants du trésor pour un montant de -4,2 milliards de FCFA, des paiements au titre de la période complémentaire de 2010 pour un montant de 17,5 milliards de FCFA et des restes à payés d'un montant de 24,6 milliards de FCFA réglés pendant la période complémentaire de 2011.

- Un financement extérieur net de 100,5 milliards de FCFA pour une prévision annuelle de 171,5 milliards de FCFA pour le budget. Il s'agit essentiellement des emprunts et dons et de l'amortissement au titre du principal de la dette extérieure qui se chiffre à 3,7 milliards de FCFA avec une non accumulation d'arriérés de paiement extérieur.

CRITERES DE CONVERGENCE BUDGETAIRE DE L'UEMOA

Au 31 décembre 2011, **les indicateurs de convergence budgétaire de l'UEMOA** se présentent comme suit:

➤ **Critères de premier rang**

- Le Solde budgétaire de base : (norme > ou = à 0)

Ce critère n'est pas respecté car le solde est négatif et se chiffre à 27,8 milliards de FCFA. Ceci s'explique par la faible réalisation des recettes non fiscales notamment la non exécution de la redevance sur téléphonie mobile au titre de l'octroi de la troisième licence et une moindre maîtrise des dépenses publiques.

- La Non accumulation d'arriérés de paiement intérieurs

Ce critère est respecté en raison d'une non accumulation d'arriérés de paiement intérieurs. Les restes à payer à fin 2011, même s'ils apparaissent dans le TOFE pour un montant de 24,6 milliards de FCFA, ont été réglés pendant la période complémentaire (janvier et février 2012).

- La Non accumulation d'arriérés de paiement extérieurs

Ce critère est également respecté en raison d'une non accumulation d'arriérés de paiement extérieurs en intérêts et en principal.

➤ **Critères de second rang**

- Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales (norme : < ou = 35%)

Ce ratio s'établit à 35,9%, à fin décembre 2011, pour une norme communautaire de 35% maximum.

- Le ratio des investissements publics financés sur ressources internes (BIE) rapportés aux recettes fiscales (norme : > ou = à 20%)

Ce ratio se situe à 23,4%. Ce ratio est respecté car étant supérieur à la norme communautaire qui est de 20% minimum.

- Le taux de pression fiscale (Recettes fiscales sur le PIB en pourcentage : norme : > ou = à 17%)

Ce ratio se situe à 18,7% à fin 2011 pour une norme communautaire de 17 %.

Au total, à fin décembre 2011, seuls les critères du solde budgétaire de base et de la masse salariale sur les recettes fiscales ne sont pas respectés. Les autres indicateurs de convergence budgétaires ont été respectés.